Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

Bourses pour le lycée français Jean Renoir de MUNICH

Année scolaire 2014-2015

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève" (*)
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Munich, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Jean Renoir, Berlepschstrasse, 3 – 81373 MUNCHEN-ALLEMAGNE** (☎ 00.49.89/721.00.70). Adresse e-mail : contact@lycee-jean-renoir.de

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR

L'élève boursier devra être muni de la lettre d'attribution de la bourse et d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Munich ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent s'adresser au secrétariat du lycée pour obtenir l'adresse d'un foyer d'étudiants. Ce type d'hébergement est recommandé par l'établissement. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal. Attention, il est très difficile de trouver une famille d'accueil à Munich.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de restauration et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Munich, les fournitures scolaires, ainsi que les frais d'hébergement. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.
Pour les élèves de terminale, il convient de noter que les épreuves orales des certaines options peuvent se dérouler dans un autre lycée du réseau AEFE (principalement Vienne, Berlin, Francfort). Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des familles.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Munich, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.
Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2014-2015 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 6 540 € et 13 770 €.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Munich qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du lycée français de Munich.**

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

<table>
<tr><th>Lycée français Jean Renoir de Munich</th><th>Frais de scolarité (annuels)</th><th>Demi-pension (annuelle)</th><th>Hébergement (annuel)</th><th colspan="2">Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)</th><th>Transports urbains (annuels)</th><th>TOTAL</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Premières</td><td rowspan="4">5431 €</td><td rowspan="4">1100 €</td><td rowspan="4">6000 €</td><td>manuels scolaires (location ou prêt)</td><td>400 €</td><td rowspan="4">600 €</td><td>13 649€</td></tr>
<tr><td>inscription EA</td><td>118 €</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Terminales</td><td>manuels scolaires (location ou prêt)</td><td>400 €</td><td rowspan="2">13 767€</td></tr>
<tr><td>inscription au Bac</td><td>236 €</td></tr>
<tr><td colspan="5">+ voyage scolaire des terminales à Berlin :</td><td>400 €</td><td></td></tr>
</table>